

# **ACCA de ROCHEMAURE**

## **ASSEMBLEE GENERALE 2011 – 2012 DU 17/06/11 A 21H00**

### **Présence :**

**BUREAU :** OYANT, DEFUDES, ELOI, LAMBERT, RODIA, AUDOUARD, LAULAGNET, SALLAS, LIABEUF.

**Excusés :** M. LECERF Christian Maire de Rochemaure  
Mme. GIT Marie-Christine Déléguée de secteur, administrateur à la FDC07

**Membres ACCA :** 32 Membres présents dont les membres du bureau

1) **Accueil des membres présents et ouverture de séance et je vous rappelle qu'il s'agit de l'assemblée générale de l'AC.C.A. qui est un moment privilégié d'échange entre adultes responsable qui se fera cette année je l'espère sans désordre et surtout sans que personne n'ai besoin de se désaltérer en cours de séance le chasseur qui ne peu pas avoir une attitude responsable pendant deux heures n'a pas sa place parmi nous.**

2) **Demande à l'assemblée de faire une minute de silence en mémoire des personnes disparues, membres de l'A.C.C.A. anciens membres ou propriétaires.**

**Madame ETIENNE**

3) **Monsieur Le Maire Mr LECERF s'excuse de ne pas pouvoir assister à l'AG et nous lui adresserons une nouvelle requête concernant le local chasse. Concernant les chemins, le dossier est en cours et avance.**

**Mr le maire attend notre rencontre (qui est à programmer pour débattre des ces sujets).**

- **La mise en place de clôtures définitives à été effectuée et des portes d'accès aux chemins de randonnée ont été posées.**  
Les 2 portillons fournis par la mairie ont été posés.
- **Info : le local de l'ACCA. à changé de place il est désormais à proximité de la source.**
- **Nous demanderons à M. le Maire de prendre un arrêté d'interdiction de tir individuel en plaine avant l'ouverture générale si cela était nécessaire (sécurité des habitants et automobilistes : voir pour reconduire l'arrêté municipal de 2010).**
- **Rappel : demande de subvention**  
La subvention mairie s'élève sous réserve de vérification à 362 €

#### **4) Compte rendu financier de M. ELOI Franck.**

La saison se termine avec un solde de 18200, 47 € arrêté à fin MAI  
Factures a recevoir : 1468, 76 €

*Franck ELOI détaille les comptes à l'assemblée et tient à disposition*

- *un relevé des comptes dont détail inséré ci-après.*

#### **Approbation du compte rendu financier**

**VOTE      32 voies pour      0 contre      0 abstention**

- *Bilan accepté*

*Tous les montants sont exprimés en €*

**COMPTE ACCA ROCHEMAURE SAISON 2010 - 2011**

DATE	ORDRE / OBSERVATIONS	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	<b>RESTE EN COMPTE / SOLDE 2009-2010</b>		18 120,93	
09/07/2010	fournitures douane AO	250,68		
23/07/2010	fournitures débroussaillage AO	89,11		
28/07/2010	assurance ACCA AXA	506,6		
09/11/2010	pan de chasse ONF (1)	15		
13/08/2010	pan de chasse ACCA (15) FDC07	225		
10/09/2010	fournitures débroussaillage AO	69,52		
29/08/2010	inscription et création blog OVH.COM	13,14		
00/03/2010	entretien de la oussailleuses Fauré	504,3		
11/08/2010	cotisations sociales		2005	
13/09/2010	cotisations sociales		700	
14/08/2010	subvention		202,02	
14/09/2010	AG APA 07	36		
21/08/2010	perdre raso n° 20 Le Pradel	839		
21/09/2010	perdre raso n° 20 Le Pradel	836		
07/10/2010	AG APA 07	12		
18/10/2010	subvention ADEPH	240		
29/10/2010	cotisations sociales		6835	
09/11/2010	fournitures douanes AO	609,44		
17/11/2010	piquets et bobines L.E.SIN	540		
18/11/2010	pièces APA 07	178,4		
19/11/2010	pièces APA 07	106,8		
30/11/2010	panneaux sécurité G.G.bians	60		
01/12/2010	bilans fir Le Pradel	512		
01/12/2010	bilans fir Le Pradel	541		
14/12/2010	bilans fir Le Pradel	541		
14/12/2010	perdre fir Le Pradel	463,5		
14/12/2010	bilans fir Le Pradel	541		
02/02/2011	bilans fir, soldes des lachers Le Pradel	1382		
17/02/2011	adhésions APA 07	140		
04/03/2011	subvention FDC07		1038	
04/03/2011	subvention FDC07		604	
05/04/2011	loyer ONF	1572		
11/04/2011	fournitures brevets	102,62		
18/04/2011	nouriture apine	147,2		
09/05/2011	fournitures débroussaillage AO	464,64		
09/05/2011	cartes journalières		230	
09/05/2011	cotisations sociales retardés		300	
12/05/2011	assurance ACCA AXA	455,10		
13/05/2011	matadors	244,5		
31/05/2011	AG APA 07	39		
		<b>12691,48</b>	<b>12 771,62</b>	<b>18 200,47</b>

LE 17/06/2011

LE PRESIDENT



**ACCA  
ROCHEMAURE**

LE TRESORIER



**ACCA  
ROCHEMAURE**

## **5) Compte rendu moral :**

Dans l'ensemble la saison dernière s'est déroulée dans un bon esprit sportif soyez en remerciés.

Il s'est tué cette année écoulee 10 sangliers par tir individuel sur l'ACCA. Le tir individuel est autorisé par l'arrêté préfectoral mais doit rester occasionnel il faut privilégier les battues organisées pour des raisons élémentaires de sécurité.

L'Arrêté de Sécurité Publique est très contraignant je vous engage à le lire et à bien l'analyser notamment pour les responsables d'équipes.

A ce sujet un des points à améliorer impérativement est la pose de panneaux de battue qui à failli faire l'objet d'un PV en fin de saison.

Bien y penser.

L'an dernier les alouettes ont été tirées en grand nombre sur l'A.C.C.A. les douilles n'ont pas été ramassées et les jardiniers m'en ont fait le reproche. Si vous voulez continuer à chasser près des jardins soyez plus responsables et ramassez vos douilles surtout à poste fixe.

Quand vous tuez un sanglier en individuel vous devez le signaler au président c'est obligatoire rassurez vous ce n'est pas pour vous le prendre mais il s'agit de le comptabiliser et d'établir un bilan réel pour la fédération.

### **En ce qui concerne les dérives :**

**Les comportements s'améliorent, continuons.**

**Malgré cela nous avons quelques zones sensible : le quartier des Videaux, le périmètre du château, la Blache, quartier Chambeyrol, élevage de lièvre de Mr SICOIT, la plaine (canards dans les canaux de la source près du stade courrier de la belle fille de Mr le Maire).**

**Pour le gros gibier des solutions existent et doivent être mise en place des que cela est nécessaire**

**Respect impératif des zones d'habitation (150m) sauf battue administrative**

**Nous vous rappelons une nouvelle fois de respecter les distances de tir à proximité des maisons.**

**2 courriers recommandés ont été adressés à l'ACCA et lus à l'assemblée.**

**- Courrier de M. SICOIT**

**- Courrier de M. MORIZET**

**Des contrôles seront demandés à nos deux gardes de l'A.C.C.A. dans ces quartiers ainsi qu'aux abords du parc de mr Herve SICOIT et propriété de mr MORIZET**

**Par contre de nouvelles dérives apparaissent :**

- **Dégradation récurrente de panneaux et réserve d'eau DFCI au bois de l'état (percée par balle !!!!). Que faire est-ce bien des chasseurs ???**

**Des chasseurs ont-ils des éléments de réponse ?**

La politique du bureau de l'ACCA est de traiter et résoudre ces divergences en interne.

Je vous redemande une nouvelle fois de bien identifier le gibier avant de tirer et d'effectuer un tir ne représentant aucun danger pour une autre personne ou un bien.

Le vieillissement de la population des chasseurs est un constat donc redoublons de prudence

**Quelques consignes strictes à respecter en battue ou en individuel que je vous rappelle :**

**Port du gilet fluo pour rabatteurs, postiers et chasseurs individuels de grand gibier. Pose de panneaux.**

**Nouveauté le téléphone portable est autorisé uniquement en battue pour des raisons de sécurité. (Sans commentaire)**

On va au poste arme déchargée et on en repart arme déchargée.

Identification absolue du gibier

Repérage de ses collègues

Canon pointé vers le bas.

Tir fichant

Un obstacle je décharge mon arme ou je la casse.

Transport de l'arme dans un fourreau et déchargée

Rassemblement de chasseurs, les armes doivent être déchargées.

Malgré ces consignes encore des accidents stupides la saison dernière.

Une fois que le coup est parti c'est trop tard. Nul n'est infallible et cela n'arrive malheureusement pas qu'aux autres.

Demande de la préfecture de limiter à moins de 100m le tir à la carabine.

**Travaux d'intérêt cynégétiques :**

Le message à du mal à recevoir un écho favorable en ce qui concerne les travaux pour l'AC.C.A.

Il vous reste 2 mois avant l'ouverture générale ?

Qui est volontaire pour s'occuper et encadrer une demi-journée de travail ?

**Je tiens à féliciter les piégeurs pour leur travail ce qui a permis d'observer le maintien de l'espèce lièvre.**

**A titre d'information il a été tué en battue 62 sangliers (contre 61 la saison dernière) et 16 chevreuils (dont un au bois de l'état) plus les 10 sangliers tués individuellement. Nous pouvons dire que pour ces deux espèces la saison a été bonne.**

**En Ardèche il s'est tué 15250 sangliers**

**Dégâts indemnisés aux propriétaires 305000 euros pour le département  
Cette somme avait été budgétée.**

**Il n'y a pas de déclaration de demande d'agraine de la part de l'A.C.C.A. pour cette saison.**

**Rappel : sur notre commune nous avons plusieurs chasses privées qui pour attirer du monde et réaliser des profits financiers, pratiquent l'agraine à outrance ce qui a pour phénomène d'entretenir la surpopulation et la dégradation qualitative de l'espèce sanglier.**

**La saison dernière une plainte pour chasse sur autrui à été déposée pour deux chasseurs de ces chasses privées, si vous voyez de tels agissements il faut en informer un membre du bureau le plus rapidement possible.**

**Mme GIT est remerciée par le président et son bureau pour la transparence des rapports qu'elle nous fait au sujet de la fédération.**

**Félicitations aux personnes qui se sont occupées de l'aménagement des points d'eau, parcs à lapins, lâchers de gibiers, parc de prélâchés des perdreaux, clôtures des récoltes et entretien du matériel installé, malgré cela il manque de la motivation de la part des sociétaires.**

**Je tiens à vous préciser qu'il ne faut pas se couper du monde agricole, que certes, la chasse est un loisir mais nous l'exerçons essentiellement chez les propriétaires, agriculteurs ou particuliers ainsi que sur les terrains communaux ou appartenant à l'ONF.**

**N'oubliez pas de faire parvenir au bureau de l'A.C.C.A. le résultat de votre saison carnet bécasse, gibier d'eau : encore des retardataires !!!**

**Bilan des prélèvements:**

*Luc RODHIA trace un bilan numérique des prélèvements sur les différentes espèces, bilan issu des tableaux complétés par les chasseurs sur les cartes*

(talon à rendre). Soyez précis sur ces informations qui sont un retour des populations prélevées et qui sont un indicateur essentiel pour la gestion et l'équilibre des espèces

**Bilan prélèvement sur l'A.C.C.A. :**

**Pour environ 80 cartes restituées :**

**Renards :1,lièvres :5 ;lapins :25 ;perdrix :39 ;faisans :104 ;becasse :16 ;becassines :25 ;colverts :63 ;grives :143 ;pigeons :52 ;cailles :10 ;tourterelles :2 ;netterousse :1 ;sarcelle :3 ;chipeau :4 ;millouins :2 ;foulque :1 ;poules d'eau :5 ;**

**6) Je vous informe que nous avons eu les remerciements de Mme RABAULT Françoise pour notre participation à l'opération brioche organisée par l'ADAPEI.**

**7) achat particulier de matériel** : il est envisagé d'acquérir un pulvérisateur électrique (matériel de clôture essentiellement à ce sujet nous nous sommes fait dérober des piquets et du fil installés pour protéger des cultures quelqu'un à-t-il des infos ?)

**8) Les gardes assermentés sont M. CHAREYRE Dominique et DESVAUX Franck.**

**Des contrôles réguliers leur seront demandés aux abords des chasses privées, des habitations et de la réserve. (Je me répète volontairement).**

**Bilan de la garderie :**

*Pression de surveillance autour de la chasse privée des PIFFAULTS et LAVILLE*

*Concernant la chasse privée des PIFFAULTS, il s'agit de chiens lâchés au départ chez eux et qui rapidement sont sur l'ACCA*

*Le même constat est fait sur la chasse LAVILLE*

*Du fait du renouvellement de l'assermentation de D. CHAREYRE en cours durant la saison, des verbalisations n'ont pas pu être réalisées.*

*Proposition de remplacement des 2 panneaux à l'entrée du bois de l'état dans un souci d'apaisement et pour donner une autre image des chasseurs.(rien ne prouve que ce sont des chasseurs qui ont percés les panneaux)*

**9) Rappel :**

En ce qui concerne le lapin le règlement intérieur nous permet de fermer cette chasse en cas d'inondation et en montagne le lapin sera tiré au vu des populations uniquement les jeudis, samedis et dimanches.

#### **10) Reprises lapins : aucune**

Lâcher de 70 lapins, (Provenance Aéroports de Paris via la FDC) repartis dans les parcs de pré lâchers 840 euros.

#### **11) Validation du permis de chasse :**

Attention la validation du permis de chasse pourra s'effectuer par internet auprès de la fédération cette année la fédération vous mettra en relation avec un assureur pour les contrats penser à faire réactualiser vos contrats individuels et surtout bien les lire. Les bons de commande commencent à arriver.

Le coût pour cette saison du permis avec grand gibier est sensiblement inchangé

L'arrêté de chasse pour la saison 2011/2012 est sorti.

#### **12) Carnets de battues :**

Ils doivent être remplis rigoureusement.

Attention la pose de panneaux « Battues en cours » est obligatoire sur les chemins principaux ce n'est pas encore tout à fait automatique.

#### **13) Piégeage :**

Les personnes intéressées par passer l'agrément de piéreur sont priées de faire parvenir une lettre de motivation au bureau qui la transmettra à la fédération pour passer l'examen après analyse du courrier. (La subvention pour le piégeage est de 1539 euros pour l'année, le matériel est remboursé en totalité). Des restrictions sont à noter sur l'arrête préfectoral.

#### **14) Autres formations :**

Il en est de même pour le stage sécurité responsable de battue faites vous connaître, le bureau choisira les sociétaires.

Info : il existe un stage venaison afin de responsabiliser la découpe et le partage du gibier en battue . (Pour l'instant la solution la mieux adaptée est d'enterrer les déchets loin d'une source bien entendu et surtout pas les jeter au bord ou dans le Rhône).

#### **15) Distribution des cartes :**

Les cartes de l'A.C.C.A. seront délivrées exclusivement les 11/08/2011 de 18h00 à 20h et les 08 & 09/09/11 de 18h à 20h en main propre (permis de



chasse validé et assurance obligatoire à présenter). Essayez de venir récupérer des cartes début août afin de faciliter le travail des membres du bureau, l'encaissement des chèques pourra être fait en septembre ou octobre.

Aucune délivrance de carte ne sera effectuée en dehors de ces deux jours. Pour les retardataires, la demande devra être formulée par courrier et une majoration de 20€ sera appliquée.

#### **16) Responsables d'équipes:**

##### **Equipe 1:**

MM. DEFUDES, OYANT, TRINQUET Noël, CHAUSSIGNAND Damien, SALAS François, BARBE Henri.

(Responsable carnet : OYANT)

Voir ci-dessous

##### **Equipe 2:**

MM. FOURNET Romain, GIL Christian.

(Responsable carnet : GIL)

Voir ci-dessous

##### **Equipe chevreuil :**

MM. ELOI Franck, LAMBERT Régis, COLENSON Jérôme, VALOT Raphaël.

(Responsable carnet : ELOI)

Voir ci-dessous

#### **Vote responsables équipes :**

Equipe 1 :	30 Pour	0 Contre	2 Abstention
Equipe 2 :	30 Pour	0 Contre	2 Abstention
Equipe chevreuil :	32 Pour	0 Contre	0 Abstention

#### **17) Dispositions particulières :**

Le tir du lièvre est retardé de 15 jours.

Ne plus tirer les poules faisanes à partir du dernier lâcher.

Chasser les perdreaux uniquement les samedis et dimanches suite à la baisse des populations.

Nouvelle disposition pour la plaine cote rive droite :

Chasse deux jours par semaine soit samedi et dimanche jusqu'au 09/10 puis tous les jours (sauf le mardi pour oiseaux)

de passage uniquement) jusqu'à la fermeture pour la chasse au lapin, faisan lièvre perdreau et gibier sédentaire avec chiens. Les jours de lâchers, les parkings dans la plaine devront être obligatoirement utilisés et de la surveillance sera demandée aux gardes (route du barrage et route du vieux pont).

La date d'ouverture pour la chasse du gibier d'eau ( canard colvert ...)est fixée à la date de l'ouverture générale.

#### **Dispositions particulières d'ouverture anticipée**

Il à été acté une ouverture selon arrêté préfectoral :  
Uniquement pour la caille et la tourterelle des bois jusqu'à l'ouverture générale

**VOTE : 9 Pour 7 Contre 11 Abstention**

#### **18) Petit gibier :**

Lapin en régression

Lièvre régression (- 20% au comptage de ce printemps) pour les intéressés quand vous tuez un lièvre il faut prélever une patte avant la faire parvenir à la fédé pour déterminer s'il s'agit d'un jeune ou d'un adulte..

Gibier de tir: sans commentaires (oiseaux de bonne qualité)

Bécasse en régression PMA national en discussion (30 oiseaux par an par chasseur)

Oiseaux de passage en régression

Perdreaux il faut signaler les couvées.

**RAPPEL : « Les jours de lâchers de gibier de tir la chasse sera ouverte à 8 heures uniquement pour ces gibiers »**

#### **19) Opposition LAVILLE et LECLERQ :**

Toujours de nombreux problèmes de débordement de chiens et chasseurs, de leurs actionnaires ce qui pourrait remettre en cause la sécurité de nos chasseurs dans ces zones.

#### **20) Prix des cartes :**

Les nouvelles pénalités sont de 50 € inclus dans le prix des cartes.

A savoir :

- 10 € pour non restitution des cartes

- 20 € x 2 soit 40 €pour non participation aux travaux cynégétiques ou pour les anciens aux battues aux renards.

**Le prix de base reste inchangé soit 110, 120, 200 € pour info. (Présence physique de la personne et remise de la carte en main propre après vérification du permis en cours de validité et de l'assurance.)**

## **21) Pas de modification du règlement**

**La chasse sera fermée sur le département le mardi ainsi que sur l'A.C.C.A. sauf pour les oiseaux de passage et jours fériés.**

**Projet VIA RHONA : Liaison du Léman à la Méditerranée. Le dossier est en cours et avance mais nécessite la mise en place d'une enquête d'utilité publique.**

**Tir du pigeon ramier : il n'y a pas eu de tir au mois de mars sur la ligne de Rochemaure uniquement du comptage, le dossier est en cours pour les années à venir.**

**Clôtures sangliers pose, dépose, entretien tenez-vous prêts.**

**Il faut que les chasseurs se responsabilisent et contactent un membre du bureau pour savoir le travail qu'il y a à effectuer pour l'association car au moins, pour la moitié des membres de l'A.C.C.A., nous les apercevons uniquement le jour de la distribution depuis des années.**

**Deux clôtures définitives ont été posées au Videaux il faut des volontaires pour les entretenir.**

**Attention aux zones humides : la grenaille de plomb est interdite à proximité, une zone de 30m est établie aux abords de celles-ci. Les plombs sont autorisés mais ne doivent pas être tirés en direction de l'eau ou tomber dedans.**

**Si vous invitez un chasseur sur l'A.C.C.A. pour le petit gibier, assurez-vous qu'il est bien en possession de son carnet bécasse. Une modification aux cartes d'invitation a été apportée : l'invité devra obligatoirement la signer ce qui remplacera l'engagement individuel.**

**La distribution des cartes s'effectuera comme l'année dernière à la boulangerie ROCHETTE : Présence obligatoire de l'invité avec son invitant.**

**Faites l'effort de vous offrir ce jour là une viennoiserie.**

**A compter de la fermeture générale se sera l'A.C.C.A. qui invitera des chasseurs intéressés uniquement pour le renard.**

**Questions :**

**Quelles dispositions doivent être prises vis à vis des utilisateurs de la Via Rhona et plus particulièrement pour les postes d'observation implantés dans les roselières. Informer Mme GIT pour faire suivre en haut lieu.**

**Fin de séance 22h 30**